

RAPPORT ANNUEL 2020

Assinco
Filiale du Groupe
BGFIBank

L'AMBITION D'UN VÉRITABLE LEADERSHIP

Assinco 

MEMBRE
DU RÉSEAU


RAPPORT ANNUEL 2020

Assinco
Filiale du Groupe
BGFIBank

SOMMAIRE

Le mot du président du conseil d'administration. 3

1. ÉTAT DES LIEUX 2020 4

- 1.1. L'analyse de la direction générale 5
- 1.2. Les chiffres clés d'Assinco sur 5 ans 7
- 1.3. Le bilan commercial. 8
- 1.4. Le bilan social. 10
- 1.5. Résumé 2020 et perspectives 2021 11

2. L'ORGANISATION D'ASSINCO 12

- 2.1. La gouvernance d'Assinco. 13
- 2.2. La gestion des risques et la conformité . . 16

3. LES ÉTATS FINANCIERS 17

- 3.1. Bilan financier au 31 décembre 2020 . . . 18
- 3.2. Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 26
- 3.3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 29

4. LES RÉSEAUX D'ASSINCO 32

COLOPHON

ÉDITEUR RESPONSABLE : direction générale d'Assinco, Libreville
RÉDACTION : dirigeants et cadres d'Assinco, finalisation par Marc-F. Everaert
MISE EN PAGE ET SUIVI DE PRODUCTION : M&C.M sprl – info@mcmanagement.be
CRÉDITS PHOTOS : Adobe Stock (2^e de couv.) et Assinco



PRÉAMBULE

UNE ANNÉE HORS DU COMMUN

Comme partout dans le monde la situation économique et financière ressort préoccupante en 2020, en raison principalement de l'ampleur sans précédent de la pandémie de Covid-19. Cette crise sanitaire mondiale a eu des répercussions multiformes : risque sanitaire élevé du fait de la propagation rapide, récession économique, instabilité des marchés financiers, chute du pouvoir d'achat des ménages...

Sur le plan national, les pouvoirs publics gabonais ont rapidement réagi par la tenue, dès le 7 mars 2020, d'un Conseil Présidentiel sur le Coronavirus pour entériner les mesures de renforcement de la stratégie de riposte (création d'un fonds spécial, renforcement significatif du dispositif sanitaire, confinement du Grand Libreville puis état d'urgence sanitaire).

Cependant, il reste indéniable que, pour une économie de rente en quête de diversification pour contenir son exposition aux chocs externes, l'ampleur de la crise sanitaire sur les prévisions de croissance souligne la vulnérabilité d'un modèle économique ancré, depuis plus d'un demi-siècle, autour de l'industrie pétrolière. Cette dernière a souffert de la chute des cours du pétrole et de ses effets induits dont le repli estimé à 4,5% de la production pétrolière.

Ces différents facteurs ont donc engendré un retour à une situation conjoncturelle défavorable, passant d'une croissance positive de 3,8% attendue dans la loi de Finances initiale à une récession de 0,2%, soit une perte de 4 points. Le déséquilibre des finances publiques s'est aussi matérialisé par une chute de 33% (soit 700 milliards FCFA) des recettes totales par rapport aux objectifs initiaux.

Ce recul important des recettes de l'État illustre qu'au-delà des secteurs les plus impactés par la crise que sont le pétrole et les services pétroliers, c'est l'ensemble du tissu économique national qui en ressort fragilisé (dont le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, les industries du bois, le BTP, le transport de passagers, le commerce hors biens alimentaires... qui représentent une part très importante de l'activité domestique).

Le prestigieux immeuble
Odyssée, nouveau siège
social d'Assinco, est situé
sur le boulevard de
l'Indépendance à Libreville



LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« L'organisation adoptée a démontré une résilience permettant la préservation de la continuité d'exploitation afin de sécuriser les actifs et outils de production de nos assurés, qui sont des opérateurs économiques de notre pays. »



Richard Auguste Onouvié

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette crise d'une ampleur mondiale n'avait pas été anticipée.

Malgré les difficultés induites pour l'ensemble des opérateurs, la mise en œuvre satisfaisante de notre plan de continuité des activités nous a permis de respecter nos engagements et obligations vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Par ailleurs, la santé et la protection de nos collaborateurs a toujours fait partie de nos priorités.

Assinco maintient sa position de leader du marché gabonais en termes de primes émises encaissées.

La certification qualité ISO 9001 v2015 a été reportée pour l'exercice 2021, compte tenu des restrictions de mouvements impactant l'organisation du travail.

Tous nos ratios réglementaires de solvabilité sont largement respectés. L'organisation adoptée a démontré une résilience permettant la préservation de la continuité d'exploitation afin de sécuriser les actifs et outils de production de nos assurés, qui sont des opérateurs économiques de notre pays.

La qualité de service et la satisfaction des parties intéressées pertinentes devront être améliorées en continu, par l'organisation en processus qualité et la montée en compétence du capital humain.



ÉTAT DES LIEUX 2020



1.1. L'analyse de la **DIRECTION GÉNÉRALE**



Stephen Moussirou, Directeur Général

« Assinco a non seulement poursuivi ses opérations de façon satisfaisante, mais a continué à respecter ses engagements. »

LE RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS – LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS

Le préambule de ce rapport annuel n'est pas sans rappeler les restrictions de mouvements, de réunions et d'horaires qui ont pénalisé nombre de nos clients dans la conduite de leurs opérations et la collecte de leur trésorerie.

Dans ce contexte, Assinco a non seulement poursuivi ses opérations de façon satisfaisante, mais a continué à respecter ses engagements. Nos priorités dans le confinement étaient de préserver la santé des collaborateurs, de maintenir le contact avec les clients, assurés et partenaires, ainsi que de préserver les liquidités de la compagnie. Nous n'avons pas eu recours aux congés

techniques ni aucun autre dispositif pénalisant pour les collaborateurs. Les difficultés de paiement de primes des souscripteurs ont néanmoins impacté notre reconnaissance de revenus qui se fait à l'encaissement.

Leader du segment IARD, la compagnie a fait des efforts pour accompagner toutes les parties prenantes au cours de cet exercice exceptionnel du fait de la pandémie de Covid-19. Au sein de la fédération des assureurs (FEGASA), Assinco a participé à un don en faveur du ministère de tutelle pour la réponse Covid : aide aux soignants et aux populations défavorisées.

Nous avons toutefois entamé l'exercice 2020 dans un contexte favorable de relance économique au niveau national, de reprise des inves-

tissements pétroliers ainsi que de dynamique entrepreneuriale des PME et de leur écosystème. Ce mouvement a été interrompu par la survenance de la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, Assinco a encaissé au premier trimestre des primes à un rythme satisfaisant. Au deuxième trimestre, les souscripteurs ont signé et respecté des échéanciers et moratoires. Au second semestre, les flux se sont affaiblis, les assurés ayant réduit les capitaux et biens assurés.

Les résultats de l'exercice 2020 s'affichent malgré tout avec des couleurs positives.

Filiale à 60 % de BGFH Holding Corporation, Assinco a la volonté et l'ambition de se comporter en véritable leader du marché gabonais des assurances. Cela se matérialise par des programmes de formation continue de son capital humain. Par ailleurs, tant le conseil d'administration que

la direction générale et l'ensemble du personnel affichent une volonté forte de développer la culture d'assurance tout en respectant les règles de la conformité.

Aussi, notre ambition est-elle de proposer des couvertures à haute valeur ajoutée à tous nos assurés, plutôt que de commercialiser des produits à tarif inutilement agressifs.

Ce faisant, nous avons activement participé au succès du projet d'entreprise Excellence 2020 du Groupe BGFH Bank. Sur cette période 2016-2020, notre compagnie est passée au statut d'une compagnie de premier plan ayant des relations privilégiées avec de nombreux partenaires locaux et internationaux.

C'est une fierté que nous partageons avec toutes nos parties prenantes. Ensemble, nous regardons l'avenir avec confiance et sérénité.

Stephen Moussirou
Directeur Général



1.2. LES CHIFFRES CLÉS

d'Assinco sur 5 ans

en millions de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020
Primes émises	13 568	17 563	19 710	18 853	20 830
Primes acquises	13 428	18 974	20 199	19 024	19 498
Charge de sinistres brute	4 603	10 967	11 196	6 141	5 304
Charge de commissions	1 906	2 834	2 585	2 401	2 125
Résultat de réassurance (en faveur des réassureurs)	4 492	1 219	3 243	6 786	8 334
Résultat technique net	2 425	3 954	3 175	3 696	3 735
Résultat de placement	691	500	534	531	417
Marge des activités d'assurance (PNB)	3 116	4 454	3 709	4 227	4 152
Frais généraux	3 028	3 635	3 440	4 098	4 478
RÉSULTAT NET	203	1 346	114	22	70
Actifs de placement	18 586	19 783	18 505	18 711	17 743
Ratio S/P brut de réassurance	34,28%	57,80%	55,43%	32,28%	27,20%
Ratio S/P net de réassurance	53,60%	48,78%	57,27%	48,15%	43,50%
Coût d'acquisition	36,37%	36,83%	30,57%	34,16%	31,70%
Rentabilité des placements	3,72%	2,53%	2,89%	2,84%	2,35%
Taux de commissions	14,05%	16,14%	13,12%	12,74%	10,20%
RANG DE MARCHÉ	3^e	2^e	1^{er}	2^e	1^{er}
RATIO COMBINÉ					
→ net de réassurance : S/P net + coût d'acquisition	89,97%	85,61%	87,84%	82,31%	75,20%

1.3. Le bilan **COMMERCIAL**

Assinco est organisée pour répondre avec efficacité aux besoins tant de la clientèle des particuliers que de la clientèle des entreprises.

L'agence Odyssee gère essentiellement des particuliers et des PME. Par contre, la clientèle des grandes entreprises et grands corporates (filiales de multinationales) sont en portefeuille via le courtage.

La notoriété et la crédibilité d'Assinco se sont considérablement renforcées ces dernières années, notamment grâce à un positionnement fort en termes de part de marché et aux actions commerciales et de communication ciblées vers le grand public, portant entre autres sur les assurances automobile, habitation et voyage.

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE 2020

Sur le segment IARD, Assinco détient, à fin 2020, 25% de part de marché.

Toutefois, compte tenu de l'importante réorganisation interne et de la concrétisation de projets ambitieux dont le projet immobilier « Odyssee », la rentabilité nette a été quelque peu réduite.

En 2020, l'agence Odyssee a été particulièrement performante, surtout dans le contexte de pandémie Covid-19. Elle a enregistré une hausse significative de sa fréquentation ainsi que de ses ventes. Les contacts permanents avec les assurés via les nouveaux canaux de communication ont été exploités de façon optimale.

Reconnaissance : TÉMOIGNAGE D'UNE VICTIME D'ACCIDENT

« Merci Assinco pour votre assistance ! »

Je suis Mademoiselle Sagesse Benot. J'ai été victime d'un accident de circulation, le 22 décembre 2004, au Carrefour Sainte-Barbe à Port-Genil vers 2 heures du matin. Le taxi dans lequel j'étais avait percuté violemment le mur d'une barrière.

L'intervention des secours sur le lieu de l'accident a été rapide. J'ai été amené directement en réanimation vu mon état critique ce jour, à l'hôpital Paul Igamba. Ce qui m'a été rapporté, sept jours après mon accident est que, grâce à l'intervention du médecin conseil d'Assinco, j'ai été rapidement évacuée dans un avion médicalisé vers Libreville,

à l'hôpital Jeanne Ebori. Les frais médicaux relatifs à cette évacuation ont été pris en charge par la compagnie d'assurance Assinco.

J'ai passé plusieurs mois en hospitalisation. Ma mère n'avait pas de revenus suffisants pour financer mes soins. Grâce à Assinco, ces soins ont été totalement réglés et la compagnie a toujours été présente et disponible quand le besoin s'en présentait.

Aujourd'hui, 17 ans plus tard, les frais médicaux relatifs à cet accident sont toujours pris en charge par Assinco.



Malgré un repli de capitaux et biens assurés par les opérateurs locaux, certains grands *corporates*, notamment des secteurs minier, BTP et pétrolier, ont vu leurs primes augmenter.

Quelques innovations en termes de produits et services sont à mettre à l'actif de l'exercice 2020.

- **L'espace client** <https://Assinco-sa.com/ESPACE-CLIENT> sur le site internet permet à tout assuré de consulter son relevé de comptes, l'échéance de ses contrats ainsi que le montant des primes, dialoguer avec un conseiller, suivre l'avancement de ses dossiers sinistres...
- **La convention d'indemnisation directe** des assurés, pour les sinistres automobile, en partenariat avec AXA Gabon.

Dans le cadre de cette convention innovante, AXA Gabon et Assinco s'engagent à indemniser plus rapidement les dommages matériels automobiles de leurs assurés afin d'améliorer la cadence de règlements des sinistres.

« Nous avons l'ambition de toujours mieux satisfaire nos clients. »

Cette convention s'applique aux accidents de la circulation routière survenus dans la zone CEMAC, mettant en cause des véhicules assurés par Assinco et AXA Gabon, et permettant de régler rapidement les sinistres de leurs assurés dans le cadre des recours intercompagnies.

Désormais AXA Gabon et Assinco s'engagent à préfinancer les réparations des véhicules de leurs assurés en cas d'accident.

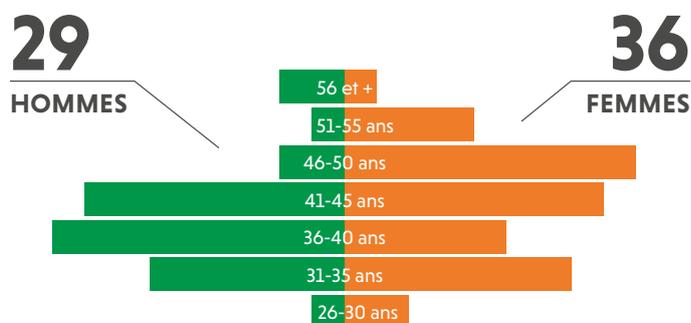
D'autre part, l'appartenance au Groupe BGFIBank s'avère un atout non négligeable en termes de complémentarités commerciales, notamment à travers des ventes croisées. L'objectif d'Assinco est clair : satisfaire au mieux les clients des filiales du Groupe BGFIBank.

1.4. Le bilan SOCIAL

Le pôle Commercial emploie 40 salariés, le pôle Support en compte 22 et le pôle Risques trois, soit, à fin 2020 : 65 emplois dont 36 femmes et 29 hommes.

En cette année économiquement et socialement difficile, le nombre d'emplois n'a pas augmenté et un processus de recrutement est en cours pour des postes vacants dont un directeur administratif et comptable. Dans le cadre de la mobilité intragroupe, une responsable Qualité s'est vue rattachée à la direction générale.

« Un âge moyen de 41 ans et une pyramide des âges relativement bien équilibrée »



QUELQUES FAITS MARQUANTS

En 2020, la fonction Capital humain a enregistré les événements suivants en matière de pilotage RH :

- la tenue du *team building* annuel sur la performance ;
- la tenue de deux comités permanents de concertation économique et sociale (CPCES) ;

- la production de trois numéros de la lettre d'information interne ;
- l'organisation d'une cérémonie de décoration du personnel totalisant 10 ans d'ancienneté.

À relever également à l'actif de la fonction Capital humain :

- l'organisation d'une visite médicale annuelle intégrant le dépistage Covid-19 ;
- le déploiement des actions du plan de continuité d'activité Covid-19 : congés anticipés, rotation du personnel, télétravail, récupération des heures...
- la participation à Octobre Rose 2020 dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein ;
- la distribution des jouets et bons d'achat de Noël pour les enfants du personnel ;
- l'assistance médicale aux collaborateurs ayant contracté le coronavirus ;
- le maintien de la rémunération complète du personnel malgré la réduction du temps de travail.

Durant cette année 2020 d'un type particulier lié à la pandémie de Covid-19, Assinco a fonctionné « en mode dégradé » caractérisé par :

- la réduction des effectifs en présentiel ;
- la mise en place du télétravail ;
- la mise en place des rotations de fonctions ;
- la mise en confinement des salariés en santé fragile.

Les priorités de la direction ont porté essentiellement sur la santé et la protection des équipes, le maintien du contact avec les clients, assurés et partenaires, ainsi que la préservation des liquidités de la compagnie.

1.5. Résumé 2020 et **PERSPECTIVES 2021**

QUE RETENIR, EN RÉSUMÉ, DE L'EXERCICE 2020 ?

- L'année 2020 aura été particulièrement éprouvante à plusieurs titres : impacts multiples de la pandémie de Covid-19 sur l'organisation de travail et les modes de vie.
- Les priorités de la compagnie dans ce contexte particulier ont été la protection des collaborateurs, le maintien d'une relation de qualité avec les clients ainsi que la préservation des liquidités.
- Le développement des activités commerciales.
- L'adaptation permanente du plan de continuité des activités (PCA).
- Outre l'importance accordée à la santé des collaborateurs et la préservation des actifs, une attention particulière a été portée à la production, la vente et le recouvrement des créances.
- Assinco a réussi à continuer de couvrir et entretenir une relation de confiance avec ses clients, sans passer par une revalorisation trop forte des primes ou une approche non individualisée des souscripteurs.

LES PERSPECTIVES 2021

Cette année 2021 marque la première étape du nouveau projet d'entreprise du Groupe BGFIBank « Dynamique 2025 » auquel Assinco entend contribuer avec efficacité et efficience. Pour atteindre les objectifs ambitieux de ce projet inspirant, Assinco mettra en œuvre des plans d'actions audacieux, réalistes et réalisables pour conquérir de nouveaux assurés et les satisfaire.

Parmi ces objectifs :

- des formations dans les métiers de l'assurance et des formations spécifiquement adaptées aux managers ;
- des travaux de mise à jour documentaire ;
- la démarche Qualité qui doit permettre à la compagnie de mieux mesurer ses performances ainsi que les impacts de ses plans d'actions, tout en démontrant la maîtrise de l'offre produits et des activités ;
- l'audit de certification ISO 9001:2015 prévu au second semestre ;
- l'amélioration continue des méthodes et pratiques afin d'optimiser la rentabilité et, par conséquent, la satisfaction de toutes les parties prenantes.

« Cette année 2021 marque la première étape du nouveau projet d'entreprise du Groupe BGFIBank "Dynamique 2025" auquel Assinco entend contribuer avec efficacité et efficience. »

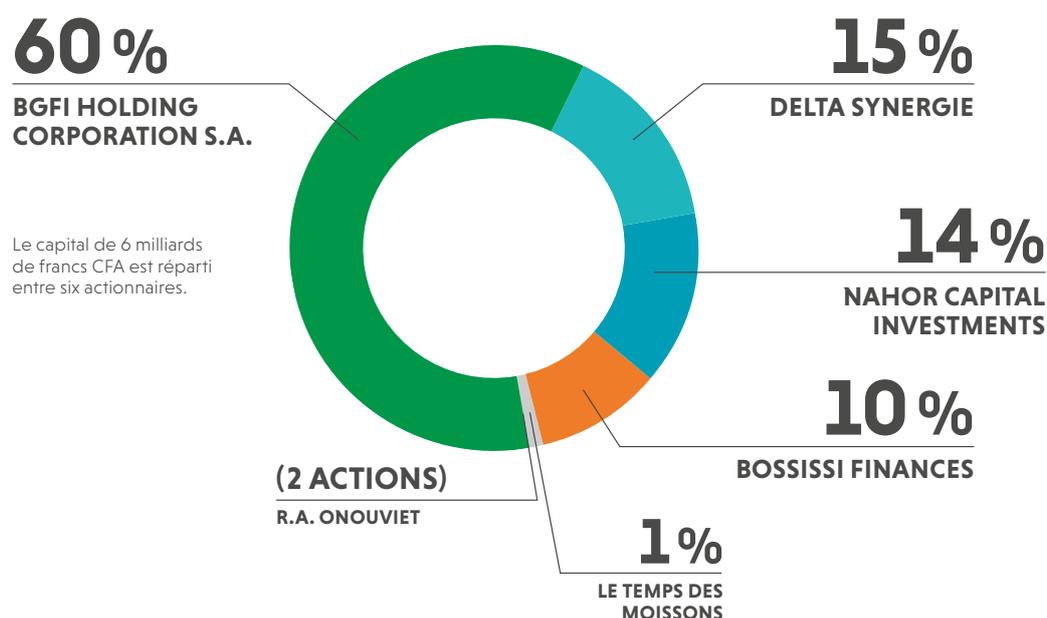
2

L'ORGANISATION D'ASSINCO



2.1. LA GOUVERNANCE d'Assinco

| L'ACTIONNARIAT D'ASSINCO AU 31/12/2020



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENT :
M. Richard Auguste Onouviet

ADMINISTRATEURS : M. Henri-Claude Oyima
M^{me} Aminata Ba
M^{me} Brenda Boukoubi
M^{me} Eugénie Ndende
M^{me} Emma Maisonneuf
M. Jérôme Andjoua
M. Waïdi Loukoumanou
M. Ulrich Mengue

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le comité de Bonne Gouvernance, des Ressources Humaines et des Rémunérations
- Le comité d'Audit
- Le comité de Placements
- Le comité de Réassurance

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION



DIRECTEUR GÉNÉRAL :
M. Stephen Moussirou

DIRECTEUR TECHNIQUE :
M. Ricardo Franck Koumba

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET COMPTABLE :
M. Hugues Moundziengou

DIRECTEUR COURTAGE :
M. Adonis Oyima

DIRECTEUR CONTRÔLE INTERNE :
M^{me} Natacha Ngari Lentongho

RESPONSABLE COMMERCIAL & DÉVELOPPEMENT :
M. Wilfried Engouma

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES :
M^{me} Rosine Soromou

RESPONSABLE QUALITÉ :
M^{me} Mariella Anegha

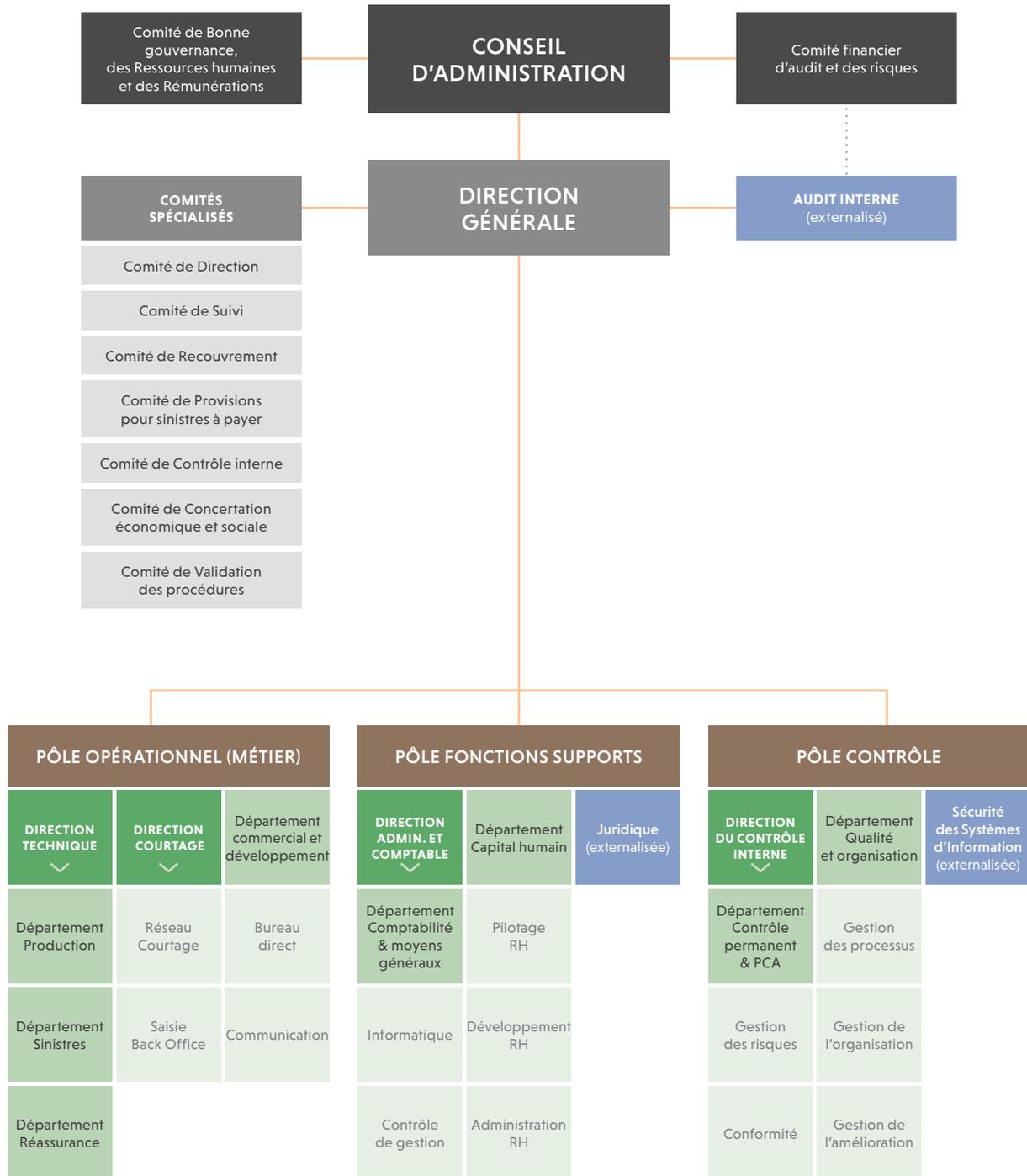
Le comité de direction



LES COMITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. Le comité de direction assure la gestion quotidienne de la compagnie par l'analyse des informations aussi bien internes qu'externes afin d'optimiser la performance.
2. Le comité de contrôle interne veille à la stricte application de toutes les décisions prises dans le cadre du fonctionnement de la compagnie, ainsi qu'à la mise en œuvre et au respect des procédures.
3. Le comité de suivi d'exploitation met en pratique les politiques de la direction générale et de la bonne gouvernance de la compagnie.
4. Le comité permanent de concertation économique et sociale traite de toutes les questions relatives à l'environnement social et professionnel, au climat social, à la discipline, aux avantages à caractère sociaux, à la santé, et à la sécurité des salariés.
5. Le comité de provisions pour sinistres à payer révisé les dossiers sinistres non clôturés afin d'en fixer le sort de manière périodique. Il fait l'analyse de la charge de sinistres et du portefeuille sinistres. Il émet des propositions sur les garanties et tarifs en fonction de la sinistralité.
6. Le comité de recouvrement définit l'ensemble des actions de recouvrement de toutes les créances dues à la compagnie. Le pilote du processus « Performance financière » s'assure de l'exhaustivité des créances identifiées par tous les pilotes de processus.
7. Le comité de validation des procédures suit la formalisation et la mise à jour de la base documentaire de la compagnie. Il suit et pilote le déploiement du système de management par la qualité.

L'ORGANIGRAMME 2020



2.2. La gestion des **RISQUES** et la **CONFORMITÉ**

L'organisation en matière de gestion des risques et de conformité est prévue par les dispositions de l'article 331-16 du code des assurances CIMA.

Le contrôle interne d'Assinco, comme celui du Groupe BGFIBank, a pour objectif de veiller au strict respect des procédures, des exigences réglementaires, ainsi que l'adaptation aux meilleurs standards en matière de contrôle et de gouvernance.

Au cours de l'exercice 2020, le dispositif de contrôle interne a poursuivi un objectif primordial et permanent : faire du contrôle interne l'affaire de tous et maîtriser les risques opérationnels.

| MISSIONS

La direction du Contrôle interne a pour principales missions de :

- ✓ respecter les limites et objectifs fixés par les instances réglementaires et de gouvernance ;
- ✓ s'assurer de l'efficacité des canaux de circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers ;
- ✓ vérifier les opérations et procédures internes dans le respect des lois et règlements en vigueur ;

- ✓ évaluer et maîtriser les activités, surveiller et prévenir les risques ;
- ✓ former et sensibiliser les collaborateurs dans les métiers de contrôle, risque et conformité ;
- ✓ veiller à la fiabilité des données comptables, financières et des conditions de collecte et conservation des documents ;
- ✓ écouter et prendre en compte les attentes des parties intéressées pertinentes ;
- ✓ développer une proximité avec les intermédiaires, partenaires et assurés ;
- ✓ impliquer et développer les compétences des collaborateurs ;
- ✓ mettre en place les moyens de surveillance des processus par une maîtrise des risques et opportunités ;
- ✓ optimiser la rentabilité ;
- ✓ améliorer en continu la performance de l'ensemble des processus via l'harmonisation des informations documentées et la relation client-fournisseur interne.

Ce faisant, la direction du Contrôle interne, au même titre que la fonction Qualité, apporte une valeur ajoutée significative en termes de transparence dans l'organisation et la gestion des réclamations et dysfonctionnements.

3

LES ÉTATS FINANCIERS



3.1. BILAN FINANCIER au 31 décembre 2020

| LE BILAN

chiffres en FCFA

Actif	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Totaux partiels
Frais et valeurs incorporelles immobilisées	884 619 417	731 953 633	152 665 784	
Terrains	631 601 309		631 601 309	
Immeubles	8 334 459 780	1 898 840 000	6 435 619 780	
Autres immobilisations incorporelles	845 644 680	677 623 601	168 021 079	
Immobilisations en cours av. et acomptes	71 368 233		71 368 233	
Créances immobilisées	724 310 922		724 310 922	
Titres de participation	3 108 996 500	571 800 000	2 537 196 500	
Bons d'équipement	0		0	
Autres titres	4 686 173 809		4 686 173 809	
→ Sous-total actif immobilisé	19 287 174 650	3 880 217 234	15 406 957 416	15 406 957 416
Provisions s/ primes	1 507 865 710		1 507 865 710	
Provisions s/ sinistres	4 213 629 887		4 213 629 887	
Autres provisions			0	
→ Provisions techniques s/cessions	5 721 495 597	0	5 721 495 597	5 721 495 597
Comptes courants des réassureurs	7 927 857 586	0	7 927 857 586	
Comptes courants des courtiers	886 615 682	0	886 615 682	
Créances sur les assurés	102 709 008	0	102 709 008	
Personnel	9 674 310	0	9 674 310	
État	100 009 881	0	100 009 881	
Débiteurs divers	57 059 018	0	57 059 018	
Comptes de régularisation	351 535 429	0	351 535 429	
Chèques et coupons à encaisser		0	0	
Banques et chèques postaux	3 452 365 737	0	3 452 365 737	
Caisse	1 942 428	0	1 942 428	
→ Sous-total réalisable disponible	12 889 769 079	0	12 889 769 079	12 889 769 079
PERTE DE L'EXERCICE			0	0
TOTAL ACTIF			34 018 222 092	34 018 222 092

chiffres en FCFA

Passif	Montants nets	Totaux partiels
Capital appelé versé	6 000 000 000	
Capital appelé non versé	0	
Réserve légale	600 000 000	
Réserves sur plus-values à réinvestir	4 743 631 078	
Réserve facultative	125 000 000	
Report à nouveau	41 318 397	
→ Sous-total fonds propres	11 509 949 475	11 509 949 475
Provisions pertes et charges	0	
→ Sous-total pertes et charges	0	0
Dépôts des réassureurs	3 382 772 183	
Emprunt	1 658 248 664	
Autres dettes		
→ Sous-total dettes à long et moyen terme	5 041 020 847	5 041 020 847
Primes	1 957 132 506	
Sinistres	7 617 618 717	
Annulations de primes	0	
→ Sous-total provisions techniques	9 574 751 223	9 574 751 223
Compte courant des réassureurs	4 447 324 507	
Compte courant des courtiers	1 469 382 853	
Comptes courants agents assurés	42 266 880	
Personnel	54 719 931	
État	981 590 286	
Actionnaires	26 227 638	
Créditeurs divers	283 615 214	
Compte de régularisation de la gestion	517 841 125	
Chèques à encaisser	0	
Banques	0	
→ Sous-total exigible à moyen et court terme	7 822 968 434	7 822 968 434
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	69 532 113	69 532 113
TOTAL PASSIF	34 018 222 092	34 018 222 092

LE COMPTE D'EXPLOITATION GÉNÉRALE

chiffres en FCFA

Débit	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Charges de sinistres nettes de recours :			
Prestations et frais payés	10 469 142 295	6 522 314 120	3 946 828 174
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	7 617 618 717	4 213 629 885	3 403 988 832
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	12 782 852 805	8 786 328 796	3 996 524 009
→ Prestations et frais de l'exercice	5 303 908 206	1 949 615 209	3 354 292 997
Charges de commissions	2 125 210 899	1 502 058 533	623 152 366
Autres charges :			
Frais de personnel	1 251 431 964		
Impôts et taxes	429 403 473		
Travaux / fournitures et services extérieurs	1 372 823 955		
Transports et déplacements	9 083 976		
Frais divers de gestion	496 369 734		
Dotations aux amortissements et provisions	919 236 413		
→ Total autres charges de l'exercice	4 478 349 515		
→ Total commissions et autres charges	6 603 560 414	1 502 058 533	5 101 501 881
Charges des placements :			
Frais financiers sur titres			25 000 081
Frais financiers sur immeubles de placements			8 549 975
Frais financiers sur autres frais			191 622 024
Dotation aux amortissements des valeurs de placement			0
Solde créditeur			
TOTAL			8 680 966 958

chiffres en FCFA

Crédit	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes :			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	20 829 912 951	12 985 123 302	7 844 789 650
À ajouter : provision de primes à l'ouverture de l'exercice	625 023 457	302 965 665	322 057 792
À déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	1 957 132 507	1 502 187 387	454 945 120
→ Primes de l'exercice	19 497 803 901	11 785 901 579	7 711 902 322
Produits des placements :			
Produits financiers sur titres	428 364 228		
Produits financiers sur immeubles de placements	54 333 953		
Produits financiers sur autres produits	132 733 182		
Autres produits :			
Subventions d'exploitation			
Produits accessoires	26 325 139		
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même :			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice	0		
Solde débiteur			327 308 134
TOTAL			8 680 966 958

| LE COMPTE GÉNÉRAL DE PERTES ET PROFITS

chiffres en FCFA

Débit

Pertes d'exploitation de l'exercice	327 308 134
Pertes sur exercices antérieurs	585 213 373
Provisions pour moins-values à la clôture de l'exercice :	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
Dotations de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler)	
Dotations de l'exercice aux réserves réglementaires :	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement	
Fonds d'établissement constitué	
Réserve pour fluctuation de change	
Dotations aux provisions pour pertes :	
Provision pour participation des salariés	
Dotations aux provisions pour dépréciation	
Pertes exceptionnelles :	
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	
Pertes de change sur cessions de monnaies étrangères	
Pertes de change sur conversion de monnaies étrangères	
Subventions exceptionnelles accordées	
Autres pertes	
Impôts sur les bénéfices	231 142 708
Bénéfice ou excédent net total (solde créditeur)	69 532 113
TOTAL	1 213 196 328

chiffres en FCFA

Crédit

Profits d'exploitation de l'exercice	
Profits sur exercices antérieurs	430 654 509
Provisions pour moins-values à l'ouverture de l'exercice :	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
Reprise sur provisions antérieures	
Utilisation des provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles	
Profits exceptionnels :	690 311 432
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	92 230 387
Profits de change :	
Sur cessions de monnaies étrangères	
Sur conversion de monnaies étrangères	
Profits résultant de subventions d'équipement	
Subventions d'équilibre reçues	
Autres profits	
Pertes ou insuffisance nette totale (solde débiteur)	
TOTAL	1 213 196 328

I – LES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET LEUR COUVERTURE – DOMMAGE

chiffres en FCFA

I – Engagements réglementés

Provisions pour risques en cours	1 957 132 506
Provisions pour sinistres à payer	7 617 618 717
Provisions mathématiques	0
Autres provisions techniques	0
Autres engagements réglementés	2 982 075 544
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	12 556 826 767

II – Actifs représentatifs	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Obligations et autres valeurs d'État	1 716 000 000	1 716 000 000	1 716 000 000
Obligations des organismes internationaux	107 316 666	107 316 666	107 316 666
Obligations des institutions financières	0	0	0
Autres obligations	2 720 000 000	2 720 000 000	1 255 682 677
Actions cotées	0	0	0
Actions des entreprises d'assurance	1 548 599 700	1 548 599 700	1 255 682 677
Actions et obligations des sociétés commerciales	1 131 453 943	1 131 453 943	1 131 453 943
Actions des sociétés d'investissement	0	0	0
Droits réels immobiliers	7 067 221 089	7 067 221 089	5 022 730 707
Prêts garantis	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0
Autres prêts	0	0	0
Dépôts en banque	3 452 365 737	3 452 365 737	3 452 365 737
→ Sous-total - Ensemble des valeurs mob. et immob. assimilées	17 742 957 135	17 742 957 135	13 941 232 406
Avances sur contrat des sociétés vie			0
Recours admis (règlement n° 0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)			0
Primes ou cotisations de moins de 3 mois des sociétés vie			0
Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés accident sauf transport			0
Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports			0
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement			0
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport			0
Créances sur les cédants			0
→ Sous-total - Ensemble des autres actifs admis en représentation			0
TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION			13 941 232 406
Taux de couverture après dispersion			111,03 %
Taux de couverture avant dispersion			141,30 %

CALCUL DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ – DOMMAGE

chiffres en FCFA

Éléments constitutifs (article 337-1)

2020

1) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	6 000 000 000
2) Moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement	0
3) Emprunt pour fonds social complémentaire	0
4) Réserves réglementaires ou libres	725 000 000
5) Bénéfices reportés et de l'exercice	110 828 006
6) Plus-values sur éléments d'actifs	4 743 631 078
7) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés	0
8) Droits d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles	0
→ 9) Total (1+2+3+4+5+6+7+8)	11 579 459 084
10) Pertes reportées et de l'exercice	
11) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement et de développement	809 693 011
12) Amort. restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	120 133 315
→ 13) Total (10+11+12)	929 826 326
14) MARGE DISPONIBLE (9 - 13)	10 649 632 758

Calcul réglementaire

2020

Méthode des primes (article 337-2 a) :	
a) Primes émises nettes d'annulations	20 829 912 951
b) Charges de sinistre nettes de réassurance	3 354 292 997
c) Charges de sinistre brutes de réassurance	5 303 908 206
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	63,24%
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	4 165 982 590
→ f) Marge minimale (e x d)	2 634 647 072
Méthode des sinistres (article 337-2 b) :	
g) Charges de sinistre brutes des 3 dernières années	22 640 913 369
h) Charges de sinistre moyennes (g/3)	7 546 971 123
i) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	63,24%
j) Montant de charge de sinistre retenu (h x 25%)	1 886 742 781
→ k) Marge minimale (j x i)	1 193 212 222
l) MARGE À RETENIR (si k > f alors k sinon f)	2 634 647 072

Détermination de la marge

2020

→ m) Surplus de marge (14 - l)	8 014 985 685
→ n) Déficit de marge (l - 14)	/

Taux de couverture	404,21%
Taux de couverture hors PV à réinvestir	224,17%

3.2. **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

sur les états financiers annuels

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ASSINCO S.A.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Assinco SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Assinco SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le code des assurances de la CIMA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et

méthodes comptables édictées par le code des assurances de la CIMA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Libreville, le 5 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers
Yannick Malonda, Associé
Expert-comptable agréé Cémac

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes internationales d'audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au conseil d'administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la direction générale et, le cas échéant, du conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confrontons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les actionnaires/associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine assemblée générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

3.3. **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ASSINCO S.A.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé ou depuis la clôture dudit exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance générale et d'appui technique

Cette convention, conclue pour une année et renouvelable par tacite reconduction, a été signée entre Assinco SA et BGFI Holding Corporation (BHC). Elle a été révisée le 1^{er} mai 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2017.

L'assistance fournie par BHC porte sur 2 domaines : l'assistance générale et technique ainsi que des prestations spécifiques. L'assistance générale et technique est notamment relative aux domaines suivants : management-organisation-développement, recherche de financement, marketing et gestion commerciale, gestion comptable, audit, gestion des risques, assistance juridique et fiscale. Pour les prestations spécifiques, elles sont liées à des prestations ponctuelles non expressément prévues au programme budgétaire annuel de la société Assinco.

La rémunération des prestations fournies tient compte de la complexité des services à délivrer, de l'expérience des intervenants et des délais de réalisation.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a comptabilisé une charge de 146 millions FCFA concernant l'assistance générale et technique fournie par la société BHC.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouviet.

Convention de franchise d'exploitation d'une marque

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco SA et BGFI Holding Corporation (BHC) le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à sa date de signature avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Par cette convention, le franchiseur (BHC) concède au franchiseé (Assinco SA) le droit d'exploitation de la marque « Assinco ». Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2017.

L'assistance apportée par le franchiseur concerne les domaines suivants : formation du franchiseé et des membres de son personnel, recherche et développement sur la marque, gestion et admi-

nistration de la marque, communication sur la marque, entretien de la marque, maintien de la qualité du label.

La rémunération du franchiseur est basée sur une redevance proportionnelle, payable trimestriellement, égale à 5% de la marge brute des activités d'assurance (le résultat technique).

Au titre de l'exercice 2020, votre société a comptabilisé une charge de 269 millions FCFA concernant la redevance de marque.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouviet.

Contrat de prestations de services informatiques

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco SA et BGFI Services le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à compter de sa date de signature, soit le 19 novembre 2018. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 1^{er} avril 2019.

Les prestations de services informatiques portent sur les domaines suivants : gouvernance du système d'information, gouvernance de la sécurité du système d'information (SI), gestion du portefeuille projet groupe, pilotage de projets, réalisation d'états et tableaux de bord, assistance à maîtrise d'ouvrage, maintenance et exploitation d'applications mutualisées, hébergement d'applications, gestion de la sauvegarde, supervision de la sécurité du SI, gestion de la fonction RSSI, animation des campagnes de sensibilisation sur la sécurité du SI.

Suivant les termes de la convention, les prestations sont facturées trimestriellement sur la base de prix convenus en fonction de la nature des services rendus.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a comptabilisé une charge de 41 millions FCFA en lien avec ce contrat.

L'administrateur concerné : Henri-Claude Oyima.

Contrat de bail Odysée niveau R+3

Cette convention, signée entre Assinco SA et BGFI Bourse, porte sur la location de bureaux à cette dernière au sein de l'immeuble Odysée. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 6 août 2019.

La facturation est établie sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice 2020, votre société a comptabilisé un produit de 34 millions FCFA concernant cette convention.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Eugénie Ndendé.

Libreville, le 5 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers
Yannick Malonda, Associé
Expert-comptable agréé Cémac



4

LES RÉSEAUX D'ASSINCO

RÉASSUREURS ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX

RÉASSUREURS CESSIONS LÉGALES



AFRICA RE
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION



RÉASSUREURS INTERNATIONAUX



Munich RE



Swiss Re

GLOBUS RÉ

SCOR



WAICOM Re

PARTENAIRES

coface
FOR SAFER TRADE



ASPIRE
LIFESTYLES



HDI



CHUBB

INTERMÉDIAIRES AU GABON

Alliance
Ascoma Gabon
Assureurs Conseils Réunis (ACR)
GECAR / OLEA Gabon
Gras Savoye Willis
La Ruche Excellence

MEMBRES DU RÉSEAU GLOBUS

Algérie : Salama Assurances
Angola : A Mundial Seguros
Bénin : L'Africaine des Assurances
Botswana : Phoenix
Burkina Faso : Sonar IARD
Burundi : BICOR S.A.
Cameroun : Activa Assurances
Congo Brazzaville : Assurances Générales du Congo
Côte D'ivoire : La Loyale Assurances
Égypte : Orient Takaful Insurance
Érythrée : National Insurance Corporation of Eritrea
Gabon : Assinco
Gambie : Royal Insurance
Ghana : Activa International Insurance
Guinée équatoriale : L'Africaine des Assurances
Guinée : Ugar - Activa Assurances
Île Maurice : Mauritius Union Assurance
Kenya : Jubilee
Liberia : Activa International Insurance
Madagascar : Aro
Malawi : General Alliance Insurance Limited
Mali : Lafia
Maroc : Atlanta
Mauritanie : N.A.S.R.
Mozambique : Global Alliance Seguros Insurance
Niger : N.I.A.
Nigeria : Leadway
Ouganda : Jubilee
Rwanda : Radiant
São Tomé-et-Principe : SAT
Sénégal : Salama Assurances
Sierra Leone : Activa International Insurance
Soudan : United Insurance Company
Soudan du Sud : New Sudan Insurance Company
Tanzanie : Jubilee
Tchad : Star
Togo : Fidelia Assurances
Tunisie : Comar
Zambie : Phoenix
Zimbabwe : NICO Diamond

VOTRE DÉPANNÉUR À VOTRE DISPOSITION



+241 77 37 45 37



VISITEZ NOUS SUR
WWW.ASSINCO-SA.COM >

Tél : 011 72 19 25

Email : assinco@assinco-sa.com ; commercial@assinco-sa.com


Assinco
LE RISQUE MAÎTRISÉ, L'AVENIR ASSURÉ

SOMMAIRE ☰



Immeuble Odysée
Boulevard de l'Indépendance
BP 7812 Libreville – Gabon

www.assinco-sa.com


Assinco
Filiale du Groupe BGFIBank